



Décembre 2018

N°227

Bonnes fêtes de fin d'année marquées par le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

« L'enfant ne devient pas un Homme, il
en est déjà un » Janusz Korczak



ÉDITORIAL

Hommage à nos 25 années passées et futures....

C'est avec émotion que le SSI/CIR remercie, à l'occasion de son 25^{ème} anniversaire, la fidélité et la confiance des Autorités centrales et de tous ses partenaires qui le soutiennent depuis ses débuts, ou l'ont rejoint par la suite.

La persévérance de sa fondatrice Chantal Saclier, sa détermination à garantir le droit de chaque enfant de grandir dans un environnement familial propice à son plein épanouissement, sont à l'origine du Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille. Ce dernier est heureux de fêter aujourd'hui ses 25 ans, aux côtés de la CDE et de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui viennent de souffler leurs 29 et 70 bougies. Grâce à l'esprit visionnaire de cette femme remarquable et sa philosophie de partage, de dialogue et d'enrichissement mutuel au-delà des frontières culturelles, géographiques et professionnelles, le SSI/CIR n'a cessé de grandir depuis 1993. Jeune adulte aujourd'hui, il se réjouit, à l'occasion de son anniversaire de se tourner vers le passé pour mieux appréhender

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Hommage à nos 25 années passées et futures... 1

NOUVELLES DU SSI

Le SSI au Liban – Formation sur la protection de remplacement 3

Réunions à La Haye pour poursuivre les efforts en matière de protection des droits des enfants nés par le biais de la maternité de substitution 3

Le SSI à Marrakech pour soutenir les messages clés du Pacte mondial sur les migrations 4

BRÈVES

Une Cour d'appel hollandaise reconnaît aux personnes adoptées victimes de pratiques illégales le droit d'obtenir toutes les informations liées à leur adoption 4

Nouvel outil de plaidoyer pour souligner l'impact néfaste du financement des « orphelinats » 4

PRATIQUE

Népal : expérience de réintégration familiale par la société civile 5

Mexique : la désinstitutionnalisation, un processus depuis l'intérieur 7

PAROLE AUX ADOPTÉS

"The colours in me", textes et poèmes d'enfants et jeunes gens adoptés 8

CONFÉRENCES, SÉMINAIRES, COLLOQUES ET COURS À VENIR 9

l'avenir. Fort de ses apprentissages, il souhaite, en soufflant ses 25 bougies, émettre le vœu de poursuivre son engagement plus vivant que jamais.

Premières années de vie

Alors que l'adoption internationale florissait dans le monde, atteignant des chiffres élevés sans pour autant bénéficier d'un encadrement légal au plan international, Chantal Saclier assistait aux travaux préparatoires de la Convention de La Haye de 1993 qui deviendra la Convention de La Haye la plus ratifiée au monde. Elle insistait alors sur l'importance du principe de subsidiarité de l'adoption et de la prise en compte de sa dimension pluridisciplinaire, des besoins psycho-sociaux des enfants et des familles, de la nécessité de les préparer et de les soutenir dans cette aventure humaine ainsi que de sécuriser des pratiques exposées à de terribles dérives observées sur le terrain.

Depuis le lancement de cette convention majeure, le SSI/CIR n'a eu de cesse d'équiper les professionnels des autorités gouvernementales et non gouvernementales pour faire avancer chaque jour un peu plus sa mise en œuvre. Dès ses débuts, il a notamment accompagné des pays d'origine tels que la Roumanie où se sont rendus Chantal Saclier, accompagnée de Hans Van Loon - alors Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé -, et de Nigel Cantwell - Consultant international, fondateur de DEI, activement impliqué dans les travaux de rédaction de la Convention relative aux droits de l'enfant -, afin de soutenir l'Autorité centrale roumaine dans l'élaboration et la mise en place de la réforme de son système de protection de l'enfance et d'adoption, aux plans légal et pratique. De plus, Guide éthique, bulletins mensuels, fiches de formation, analyses et conseils au quotidien, formations, conférences, activités de plaidoyer, missions de terrain, animent la vie quotidienne du SSI/CIR jusqu'à aujourd'hui.

Développement et épanouissement

Au fil des années, les activités du SSI/CIR n'ont cessé de croître pour s'adapter au contexte mouvant de la protection de remplacement et de l'adoption et répondre toujours mieux aux besoins exprimés par les Autorités centrales qui le financent et le soutiennent. Le SSI/CIR continue d'être sollicité pour partager son expertise dans le domaine de la protection des enfants privés de famille. La naissance et l'aboutissement des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, à travers leur accueil par les NU en 2009, marquent un des moments les plus forts de ces 25 premières années. La protection des enfants séparés de leur famille est enfin devenue une préoccupation qui a trouvé sa place au sein de la communauté internationale. S'en sont suivies des actions majeures visant à la mise en œuvre de cet instrument telles que la publication du Guide [« En marche vers la mise en œuvre des Lignes directrices pour la protection de remplacement pour les enfants »](#) ainsi que le lancement du premier [MOOC](#) auquel 12'000 personnes ont participé jusqu'à maintenant.



En outre, le SSI/CIR a développé ces dernières années une série de guides destinés à faire face à des situations complexes, restées jusque-là sans réponses au plan international, telles que les adoptions illicites, les échecs de l'adoption ou encore les raisons profondes de l'abandon. Des accomplissements et des leçons apprises que les 25 prochaines années viendront renforcer, bousculer, défier peut-être.

Regard et confiance dans le futur

Les défis qui attendent le SSI/CIR et ses partenaires ne sont pas des moindres face à la rapidité des évolutions technologiques, politiques, économiques et sociales, ainsi que des mouvements migratoires, dont l'impact sur les enfants, les jeunes et les familles est majeur. Le recours croissant aux mères porteuses, et autres pratiques de procréation médicalement assistée non encadrées au niveau international, le besoin constant de repenser et d'ajuster les interventions en protection de l'enfance à la variété des profils des enfants et des familles - entre autres défis - requièrent une adaptation permanente des États à travers la révision de leurs lois et de leurs pratiques. Le SSI/CIR continue d'être appelé dans de

nombreux pays qui ont affirmé leur volonté de disposer d'un système de protection de l'enfance plus robuste, axé sur la prévention, le soutien et l'accroissement des compétences des enfants et des familles, piliers de nos sociétés. Le SSI/CIR est bien décidé à maintenir et consolider avec toute sa passion et son ardeur son lien indéfectible aux Autorités centrales partenaires et futures partenaires, aux organisations internationales telles que les agences des NU et la Conférence de La Haye de droit international privé ainsi qu'à tous les autres acteurs avec qui il a le privilège de collaborer pour accomplir ensemble sa noble mission en faveur des enfants et des familles.

Ensemble nous relèverons les défis, aussi grands soient-ils, en restant à l'écoute de ceux dont nous défendons les droits au quotidien. Les mots, les gestes, les émotions des enfants sont nos boussoles pour trouver le chemin à suivre. Conscients des compétences des enfants, et attentifs à leur parole, nous améliorerons le présent et, à leurs côtés, construirons un avenir heureux.

L'équipe du SSI/CIR
Décembre 2018

NOUVELLES DU SSI

Le SSI au Liban – Formation sur la protection de remplacement



Du 3 au 4 décembre 2018, le SSI a réalisé une formation sur les pratiques prometteuses en matière de protection de remplacement, dirigée à une équipe de travailleurs sociaux du membre du réseau SSI, Himaya. Cette formation avait pour but de renforcer les compétences des travailleurs sociaux, particulièrement dans le domaine de la prise en charge en famille d'accueil et par la famille élargie, dans la perspective du lancement d'un projet pilote en 2019 à travers lequel Himaya apportera son soutien à ces deux formes de placement familial dans un pays où le recours au placement en institution est largement répandu. Des professionnels de la protection de l'enfance de l'UNICEF et de Save the Children ont également participé à cette

formation, ces organisations étant toutes deux partenaires d'Himaya dans le projet en question. Un des participants a mentionné que la formation a été l'opportunité d'approfondir ses connaissances du système de protection de remplacement ; pour un autre, elle est un premier pas vers le recul du recours au placement en institution.

5-8 Décembre à La Haye: des experts internationaux se rencontrent pour poursuivre leurs efforts en matière de protection des droits des enfants nés par le biais de la maternité de substitution

Un groupe multidisciplinaire d'experts internationaux s'est réuni afin de poursuivre l'élaboration de principes internationaux visant à protéger les droits des enfants nés par le biais de la maternité de substitution. Les experts



ont été accueillis par "[International Institute of Social Studies](#)", sous les auspices du [Service Social International](#) (SSI). Les principes avaient déjà reçu le soutien formel de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation d'enfants, Mme. Maud de Boer-Buquicchio. Dans son [rapport de 2018 sur la maternité de substitution](#), elle a lancé un appel au Conseil des droits de l'homme afin que la communauté internationale soutienne le développement de ces principes. Ces principes visent à fournir une ligne de conduite pratique aux États et aux autres acteurs impliqués dans la maternité de substitution et à résoudre les nombreuses questions soulevées en matière des droits de l'enfant. Le SSI et le groupe restreint d'experts vont continuer à affiner le texte des principes sur la base des réactions reçues au cours de ces réunions, en vue d'obtenir davantage de soutien international. Plusieurs consultations régionales sont prévues afin de

s'assurer que toutes les régions du monde apportent leur contribution à l'élaboration de ces principes. Pour plus d'information: Mia Dambach, Directrice du SSI/CIR, Service Social International, mia.dambach@iss-ssi.org.

Le SSI à Marrakech pour soutenir les messages clés du Pacte mondial sur les migrations

Au vu de la place centrale que le thème de la migration occupe dans le mandat du SSI depuis 1924, le Secrétariat Général et le SSI-Suisse ont représenté le réseau SSI à la [Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur les migrations](#) ce 10 décembre 2018 à Marrakech. Ces deux dernières années, le SSI et ses partenaires ont été très activement impliqués dans le plaidoyer pour les droits des enfants affectés par la migration, notamment à travers « [Child Rights Initiative](#) ». Le SSI supporte pleinement le message du Pacte mondial sur les migrations qui vise en premier lieu à garantir que les migrants puissent jouir pleinement de leurs droits humains, comme souligné par le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, dans son discours d'ouverture. Un enfant est avant tout un enfant.

BRÈVES

Une Cour d'appel hollandaise reconnaît aux personnes adoptées victimes de pratiques illégales le droit d'obtenir toutes les informations liées à leur adoption

Le 13 novembre 2018, la Cour d'appel de La Haye s'est prononcée sur un cas d'adoption illégale concernant une personne adoptée au Brésil en 1980 par un couple hollandais. Ce dernier a falsifié l'acte de naissance et a déclaré l'enfant comme étant son enfant biologique. En 2011, la personne adoptée en question est parvenue à localiser certains membres de sa famille biologique au Brésil. Ses parents adoptifs ne lui ont fourni que très peu d'information sur les circonstances de son adoption, raison pour laquelle elle a recouru à la justice pour voir son droit à l'identité restauré. La Cour d'appel de La Haye a statué en sa faveur et a reconnu que le droit à l'information sur les origines, tel que prévu par la CDE, devait avoir une portée plus large à l'égard des personnes affectées par une adoption illégale. Un tel droit inclut, *inter alia*, l'information relative à la façon dont l'adoption a eu lieu, les enquêtes judiciaires menées dans ce cadre et les potentiels signalements de trafic d'enfant. Le SSI/CIR salue cette importante décision qui constitue un exemple positif en matière de recours judiciaire possible pour les personnes adoptées ayant découvert la nature illégale de leur adoption. Pour plus de détails, voir (en néerlandais) : <https://uitspraken.rechtspraak.nl/inziendocument?id=ECLI:NL:GHDHA:2018:3107> et <https://www.defenceforchildren.nl/actueel/nieuws/familie/2018/illegaal-geadopteerde-heeft-recht-op-alle-informatie>.

Nouvel outil de plaidoyer pour souligner l'impact néfaste du financement des « orphelinats », particulièrement en Haïti et au Népal

Malgré les nombreuses preuves de l'impact néfaste des "orphelinats" sur les enfants, les donateurs privés continuent de leur fournir d'importantes sommes d'argent. Pour renverser ce phénomène, "Elevate Children Funders Groups" a récemment développé une boîte à outils pour les médias sociaux qui peut être téléchargée à : <http://elevatechildren.org/resources/>. De plus, pour promouvoir ce nouvel outil de plaidoyer, des messages à poster sur Facebook ainsi que des tweets sont suggérés tels que "Research in Nepal shows that the cost of orphanages can be 11x the cost of social services provided to vulnerable families". #familiesnotorphanages <https://bit.ly/2QG5TF1>. (La recherche au Népal montre que le coût des orphelinats peut représenter jusqu'à onze fois le coût des services sociaux fournis aux familles vulnérables), ainsi que des [brèves](#). Le SSI/CIR recommande la diffusion et l'usage de cette boîte à outils afin de sensibiliser les donateurs privés et les encourager à investir dans les programmes de soutien aux familles et à la communauté.

Népal : expérience de réintégration familiale des enfants en danger par la société civile

Sumnima Tuladhar, Directrice exécutive de l'organisation népalaise Child Workers in Nepal Concerned Centre (CWIN), partage l'approche de CWIN à l'égard de la réintégration familiale dont le taux de réussite mérite d'être salué.

À travers ses efforts de réintégration familiale auprès de 12'788 enfants entre 1994-2015, le CWIN a atteint un taux de réussite considérable (84%). Ses visites de suivi lui ont permis de constater que 10'742 enfants ont pu retourner vivre auprès de leur famille proche ou élargie. Le CWIN soutient ainsi le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin de promouvoir une prise en charge communautaire et prévenir les séparations familiales inutiles. Selon le CWIN, les enfants doivent être la préoccupation de tous : la famille, la communauté et surtout l'État.

Motifs de la séparation familiale

La population actuelle du Népal est estimée à plus de 29 millions d'habitants, dont plus de 20 millions ont moins de 18 ans (Bureau central des statistiques). De nombreux enfants népalais vivent en situation de vulnérabilité liée à l'exploitation économique et la discrimination socioculturelle et se retrouvent souvent privés de leurs droits fondamentaux.¹

De plus, de nombreuses familles sont menacées de désintégration et de séparation en raison de conflits armés passés, de catastrophes naturelles ou encore de la migration interne et externe.

Difficultés liées aux options de protection de remplacement

Il est devenu courant de placer les enfants vulnérables dans des foyers de prise en charge pour enfants (Childcare homes - CCH) ou d'obtenir le consentement de leurs parents avec la promesse d'une meilleure éducation. Dans son rapport de 2015², le Comité central de la protection de l'enfance (Central Child Welfare Board - CCWB) mentionne un total de 585 CCH opérationnels dans 45 districts ; 76% de ces foyers sont concentrés dans la vallée de

Katmandou. Le CCWB signale que de nombreux exploitants de CCH ont une connaissance insuffisante des droits des enfants, ainsi que des lois et des normes en matière de protection de remplacement³. De plus, bon nombre de ces CCH ne sont pas conformes aux normes minimales (conditions pitoyables, allégations d'abus sexuels et de mauvais traitements, bénévolat).

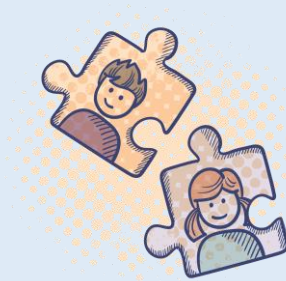
Approche du CWIN en matière de réintégration familiale

Dans les années 1990, le CWIN Népal a créé des centres de transit et a lancé le concept de la réintégration sociale des enfants vivant ou travaillant dans la rue, des enfants rescapés de la traite/de l'exploitation sexuelle et des enfants séparés de leur famille pour d'autres raisons. À l'époque, régnait une autre approche de la protection sociale et les communautés, ainsi que les familles, n'étaient pas conscientes des conséquences négatives des séparations familiales inutiles et de l'institutionnalisation.

Les enfants sont entrés en contact avec le CWIN par le biais de la Ligne d'assistance téléphonique 1098, gérée par le CWIN en collaboration avec le gouvernement népalais, ou encore la police et les assistants sociaux. Les centres de transit disposaient de services intégrés pour les enfants en termes de soutien psychosocial, de dispositifs standards pour la prise en charge en institution, d'activités parascolaires et favorisaient la participation des enfants dans les décisions concernant leur plan de réintégration sociale.

Le Processus de réintégration familiale (PRF)

Le PRF est un processus régulier visant à une réunification familiale durable. À chaque étape, l'opinion des enfants est prise en compte. Le PRF est rigoureux et intervient à différents niveaux :



1) *Première étape* : elle consiste à préparer les enfants à prendre une décision éclairée, en connaissance de leurs droits. Leur réintégration ne devrait pas être forcée, il s'agit de les préparer à la vie communautaire après leur retour. Certains enfants ayant des antécédents de mauvais traitements reçoivent un soutien psychosocial. Les enfants sont également impliqués dans des activités participatives telles que des discussions sur les droits des enfants ou des activités récréatives et reçoivent un soutien scolaire. Le partage d'expériences avec d'autres enfants réintégrés avec succès dans leur famille est généralement très positif. La plupart de ces cas concernent des enfants ayant bénéficié du soutien éducatif du CWIN jusqu'à l'école secondaire, afin d'éviter le décrochage scolaire et une éventuelle séparation familiale.

2) *Deuxième étape* : des visites aux familles sont réalisées par les assistants sociaux d'une part pour les localiser et, d'autre part, leur apporter des conseils visant à ce que les enfants soient reçus de plein gré. Les familles sont mises en contact avec les services gouvernementaux et non gouvernementaux de protection sociale. En outre, les assistants sociaux évaluent la situation financière de la famille et travaillent avec elle en vue de sa viabilité (par ex. capital pour le lancement d'un commerce ou d'une formation professionnelle, etc.). Les parents sont

encouragés à chercher de l'aide auprès des acteurs locaux compétents en cas d'urgence.

3) *Troisième étape* : elle vise le suivi régulier des enfants réintégrés et de leur famille à travers des visites trimestrielles par des assistants sociaux du CWIN, ou semestrielles lorsque les enfants vivent dans des endroits plus reculés.

Une approche communautaire est promue par le CWIN afin d'impliquer tous les acteurs de la communauté (instituteurs, assistants sociaux locaux, représentants de la jeunesse, etc.) et d'en faire des points de contact entre le CWIN et les enfants, les moyens de communication étant parfois limités. Cette approche est essentielle en termes de soutien direct et de responsabilité partagée à l'égard des enfants.

Réalisations et marche à suivre

La réalisation des droits fondamentaux des enfants (éducation de qualité, santé, protection contre les préjudices et prise en charge adéquate) permettra de réduire leur institutionnalisation et de mettre l'accent sur le renforcement des familles. Maintenant que le Népal dispose d'une nouvelle structure étatique fédérale, le moment est venu d'œuvrer avec les responsables politiques aux niveaux fédéral et local. Le gouvernement doit mettre au point des mesures efficaces pour le développement de procédures de désinstitutionnalisation et la promotion de solutions locales durables en matière de protection de remplacement.

Les avancées du Népal en matière de désinstitutionnalisation et de réintégration familiale méritent d'être saluées. Le travail doit désormais se poursuivre, tant au plan local que national, en vue du développement et de la surveillance d'une protection de remplacement de qualité, au moyen d'une collaboration entre le gouvernement et la société civile.

Références :

¹ Pour plus d'information, voir : <http://www.cwin.org.np/>. Une analyse de la situation des droits des enfants au Népal. Disponible en anglais à : https://www.researchgate.net/publication/312172568_A_Situation_Analysis_of_Child_Rights_in_Nepal.

² Loi de 1992 relative aux enfants népalais. Disponible en anglais à : http://www.nepaldemocracy.org/documents/national_laws/children_act.htm. Politique et normes de protection de l'enfance de 2012 relatives à l'exploitation et à la gestion de foyers de prise en charge pour enfants. Disponible en anglais à : <http://www.ccwb.gov.np/informations/view/247/>.

³ État des lieux des foyers de prise en charge des enfants au Népal, CCWB, 2015 (p11 et 12). Disponible en anglais à : http://www.ccwb.gov.np/uploads/menu/cch/State%20OF%20The%20Child%20Care%20Homes%20%20IN%20NEPA_L.pdf.

Mexique : la désinstitutionnalisation, un processus depuis l'intérieur

La Casa Paterna La Gran Familia – dont le modèle de prise en charge s'est transformé afin de garantir les droits des enfants et d'être conforme aux normes internationales – démontre que le processus de désinstitutionnalisation peut être initié depuis l'intérieur, et avoir des résultats positifs et encourageants. Cet article reflète les changements ayant eu lieu sous la direction de Claudia Madero, Directrice de l'organisation.

La résidence *Casa Paterna La Gran Familia*¹ se trouve dans le Nouveau León, au Mexique. Depuis 1985, elle a mis en place un programme d'adoption et a initié en 2014 le projet « Familles de cœur » à travers lequel un appel a été lancé aux familles adoptives, aux familles d'accueil et aux parrains de cœur. Plus récemment, elle a signé en 2017 un accord de collaboration avec les autorités locales de protection de l'enfance afin de proposer une certification aux familles d'accueil. Outre ces programmes, l'organisation a pris plusieurs initiatives dans le but de trouver la solution la meilleure pour chaque enfant placé dans l'un de ses établissements, et permettre ainsi aux enfants placés en institution d'en sortir.

Différentes mesures

Bien que très différentes, toutes les mesures prises visent à la désinstitutionnalisation des enfants, une volonté reflétée par la vision même de *Casa Paterna* : « *Nous intégrons les enfants et les adolescents qui ont été privés de soins parentaux dans des familles qui les aident à se construire en tant qu'hommes et femmes capables de fonder à leur tour des familles équilibrées.* »

Conformément à cette vision, les programmes suivants ont été créés :

- Programme de réhabilitation et d'éducation des enfants, afin de les aider à surmonter leur mauvaise expérience familiale et à s'ouvrir à d'autres familles, plus aptes, au sens large du terme ;
- Programme de soutien aux familles d'origine, visant à les rendre plus fortes et permettre le retour des enfants au sein de ces dernières ;
- Programmes temporaires et permanents dans des environnements familiaux ;
- Programmes d'adoption, y compris l'adoption d'adolescents ;
- Programmes de placement en famille d'accueil, avec des familles ouvertes à l'adoption et au placement en famille d'accueil

de façon permanente, dans les cas où le retour de l'enfant dans sa famille ne peut avoir lieu ;

- programme de soutien pour les jeunes qui quittent la *Casa Paterna* (programme de type parrainage), à travers lequel des adultes peuvent faire office de mentors durant un certain temps.

Simultanément, le modèle de prise en charge au sein même de la *Casa Paterna* est continuellement renforcé à l'égard des enfants pour lesquels le placement en institution demeure nécessaire.

Partenariat public-privé

Depuis la création de la *Casa Paterna La Gran Familia* en 1981, un partenariat public-privé a été établi, grâce auquel les fonds nécessaires au fonctionnement de l'organisation ont toujours été couverts, à parts égales, par le gouvernement national et le secteur privé et entrepreneurial local. Au cours de la réforme lancée en vue de la désinstitutionnalisation, la *Casa Paterna La Gran Familia* a également travaillé avec le personnel interne et multidisciplinaire des autorités gouvernementales chargées de la protection de l'enfance ainsi qu'avec divers partenaires au sein de la communauté et de la société. Cela démontre à quel point il est pertinent de disposer de processus mixtes de désinstitutionnalisation qui impliquent des partenaires issus de secteurs différents, des accords de collaboration ainsi que des procédures claires.

Des résultats prometteurs

Entre 2014 et 2017, 56 enfants et adolescents ont pu être réintégrés dans leur famille d'origine ; sept enfants et adolescents ont été adoptés ; 15 enfants et adolescents ont été placés en famille d'accueil et huit jeunes majeurs ont reçu le soutien de familles de cœur. À l'heure actuelle, 75 enfants et adolescents sont placés en institution, et tout est mis en œuvre pour qu'ils puissent eux aussi bénéficier de l'une des diverses possibilités d'intégration familiale.

Le processus de désinstitutionnalisation, à la fois complexe mais prometteur, initié par la *Casa Paterna La Gran Familia*, démontre que les volontés individuelle et politique peuvent apporter des résultats très positifs en peu de temps. Tous ces efforts combinés méritent d'être reconnus et encouragés. Il convient de rappeler que l'État du Nouveau León, au Mexique, a été à l'avant-garde de la promotion et le renforcement des mesures temporaires de prise en charge dans des environnements familiaux. La ville de Monterrey est en outre le principal partenaire du SSI dans le cadre du projet « Un avenir meilleur est possible », dirigé aux enfants porteurs de handicap en protection de remplacement².

Références :

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter : *Casa Paterna La Gran Familia*, <http://www.lagranfamilia.org.mx> et <http://www.lagranfamilia.org.mx/wp-content/uploads/2016/06/HACIA-LA-IF-Sept-17.pdf>.

² SSI, « Un avenir meilleur est possible », <http://www.iss-ssi.org/index.php/en/what-we-do-en/cwd-en>.

PAROLE AUX ADOPTÉS

“The colours in me”, textes et poèmes d'enfants et jeunes gens adoptés

Ce livre rassemble de la prose, de la poésie et des dessins de 86 jeunes gens âgés de 4 à 20 ans qui vivent au Royaume-Uni et qui ont été adoptés dans leur pays ou à l'étranger. En exprimant leurs sentiments au sujet de l'adoption, ils contribuent positivement à enrichir et faire avancer les réflexions autour de ce thème.

« Le sentiment de perte, auquel s'ajoute souvent la culpabilité et la crainte d'être trahi par nos parents adoptifs, a incroyablement contribué au fait que je me sente isolé et détaché du monde que j'occupais » écrit l'écrivain et comédien Rhona Cameron dans la préface du

« Vous tous qui avez été adoptés ! Croyez : Croyez en vous, croyez que vous pouvez y arriver. Croyez en ceux qui vous entourent, croyez que vous êtes aimés, et croyez que VOTRE vie a probablement changé pour le meilleur » !
Amy (aged 17)

livre. Cette merveilleuse publication rassemble des témoignages d'enfants et de jeunes adoptés et leur permet de partager leurs expériences, sentiments et avis sur l'adoption. Comme

exprimé par beaucoup d'entre eux, l'adoption est « triste et heureuse en même temps. Vous avez une nouvelle famille, mais vous en perdez une ». Ce livre est divisé en six parties : « histoires d'adoption ; être adopté ; être séparé ; rester en contact ; revoir mon lieu de naissance » et « messages ».

Histoires d'adoption

Dans ce premier chapitre, des enfants et jeunes adoptés partagent des souvenirs de leur passé, alors qu'ils vivaient avec leur famille biologique,

leur famille d'accueil et/ou au sein d'institutions, ou encore des souvenirs de leur déménagement auprès de leur famille adoptive. Ils décrivent leur ressenti ainsi que leurs expériences liées à des situations de négligence, abus et crainte ; à leurs parents et frères et sœurs biologiques ; aux changements positifs dans leur famille adoptive et à leur vie au sein d'une nouvelle famille.

Sophie, 6 ans : « Je sais que nous resterons une famille unie et que je serai aimée pour toujours ».

Millie, 10 ans : « J'étais très triste de quitter ma maman... Mon frère a été séparé de moi, c'est dommage qu'il ait dû déménager... J'ai maintenant une famille heureuse et sympa...je pourrais peut-être vivre près de ma maman quand je serai grande ».

Francis, 16 ans : « C'est étrange comme je peux encore me souvenir des trois promesses qu'elle m'a faites quand j'étais petit. Encore tout petit, environ 3 ans, mais je me souviens encore “Je te promets que je m'occuperai toujours de toi, je prendrai soin de toi et ne te frapperai jamais.” Elle n'a tenu aucune des trois promesses. »

Être adopté

Ce deuxième chapitre est consacré aux sentiments liés au fait de vivre dans une famille adoptive, sentiments de « joie et bonheur, solitude et crainte, confusion et colère, tristesse et douleur ». Les adoptés expriment aussi ce

qu'ils ressentent envers leurs parents adoptifs, certains mentionnant qu'ils se sentent parfois « différents ».

Kyle, 12 ans : « J'étais dans un endroit horrible, voici la porte vers un endroit heureux ».

Jeremy, 11 ans : « Être adopté est une chose vraiment spéciale. Par exemple, tu auras les meilleurs moments de ta vie avec tes nouveaux parents, tu feras beaucoup plus de choses que ce que tu avais l'habitude de faire et tu devras suivre des règles, comme garder la maison propre, faire tes devoirs... ».

Terezia, 20 ans : « Je suis encore dominée par la colère, des rêves de privation mais aussi portée par une grande détermination, qui me rend émotionnellement extrêmement forte à l'intérieur. Non seulement j'ai survécu mais j'ai aussi aujourd'hui réussi ».

Être séparé, rester en contact et visiter son lieu de naissance

Dans les trois chapitres suivants, la perte et la douleur sont incroyablement bien dépeints à travers des poèmes, tels que « Questions pour ma maman qui m'a porté », « Poèmes à ma maman », « Quand les mots ne suffisent pas ». De plus, l'accent est mis sur l'importance d'entretenir des contacts avec sa famille biologique, même si c'est parfois douloureux. Ce livre démontre à quel point la recherche de ses

racines est essentielle pour les adoptés, même si elle ravive des souvenirs difficiles et beaucoup de sentiments contradictoires.

Fiona, 17 ans : « Parfois je me sens comme s'il y avait un grand trou dans ma vie. Je sens que je n'ai pas ma place. Je ne me sens pas normale. J'ai une vie totalement différente ailleurs ».

Marcus, 20 ans : « Les travailleurs sociaux ne devraient pas forcer les enfants à voir des parents biologiques qu'ils ne veulent pas voir et devraient les laisser se faire leur propre opinion ».

Joshua, 12 ans : « Après avoir rencontré mon père biologique, je me suis senti délivré d'un poids que j'avais porté pendant longtemps ».

Messages

Cette émouvante publication s'achève avec des messages d'enfants adoptés à d'autres adoptés, parents adoptifs, travailleurs sociaux et thérapeutes.

Sola, 12 ans : « Si vous adoptez un enfant avec des frères et sœurs, il est vraiment vital que vous les laissiez garder le contact et se rencontrer, parce que c'est une partie importante d'eux-mêmes et de leur vie. Ma sœur est partie dans une famille qui a gommé son passé et ne la laisse pas me voir et ça me déchire ».

Julia, 15 ans : « Un passage qui m'aide est le suivant : « Tu peux être une personne pour le monde et le monde pour une personne ».

Seuls quelques extraits des perceptions par les personnes adoptées de leur vie et de leurs expériences sont mentionnés dans cet article, bien que tous les témoignages soient extrêmement émouvants par leur sincérité, leur profondeur et leur courage. L'importance cruciale de se sentir aimé et écouté est constamment présente. Le SSI/CIR encourage vivement les parents, les travailleurs sociaux, les thérapeutes et les enseignants à lire ce livre et à le partager avec des enfants adoptés afin de les aider à comprendre et exprimer leurs sentiments.

Source:

Harris, P. *The Colours in me, writing and poetry by adopted children and young people*. BAAF Adoption and Fostering, Londres, 2008. En vente en anglais à: <https://corambaaf.org.uk/books/colours-me>.

CONFÉRENCES, SÉMINAIRES, COLLOQUES ET COURS À VENIR

- **France** : **a)** *Les réseaux sociaux numériques et les usages adolescents*, COPES, Paris, 8 février 2019 ; **b)** *Le travail familial en institution* (module 1), COPES, Paris, 4-6 février 2019. Pour plus d'information, voir : <http://www.copes.fr/> ;
- **Royaume-Uni** : **a)** *Managing allegations and monitoring standards of care in foster care*, CoramBAAF, Londres, 7 février 2019 ; **b)** *The neuroscience of adoption and fostering – A Day with Dr. Margot Sunderland*, CoramBAAF, Birmingham, 13 février 2019 ; **c)** *Life story work : Enhancing*

confidence in direct work with children and the creation of good quality life books, CoramBAAF, Birmingham, 19 février 2019. Pour plus d'information, voir : <https://corambaaf.org.uk/training-events>.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants pour leur soutien financier dans la réalisation et la distribution de ce Bulletin :

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.

COORDINATION EDITORIALE: Cécile Jeannin

COMITE D'EDITION: Christina Baglietto, Cécile Jeannin

COMITE de rédaction: Christina Baglietto, Laurence Bordier, Mia Dambach, Juliette Duchesne, Cécile Jeannin, Marie Jenny, Seema Pannaikadavil, Lisa Robinson et Jeannette Wöllenstein. Nous remercions particulièrement les contributions de : Claudia Madero, Directrice de l'organisation *Casa Paterna La Gran Familia* et Sumnima Tuladhar, Directrice exécutive de l'organisation népalaise Child Workers in Nepal Concerned.

DISTRIBUTION: Liliana Almenarez

